



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2017

Affaires scolaires :

Suite à la dissolution par arrêté préfectoral du Syndicat scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017 et à son intégration dans la commune nouvelle, le conseil :

- vote le Budget annexe « Affaires scolaires » qui s'équilibre à 71 470 € en section de fonctionnement et à 1 990 € en section d'investissement.
- Décide de rembourser les frais kilométriques d'une ATSEM pour la période scolaire 2017-2018.
- Approuve le calcul du forfait communal 2017-2018 qui s'élève à 1 836 € par enfant scolarisé au sein de la commune de Valencisse.
- Autorise le Maire à signer une convention avec Profession Sport 41 pour la mise à disposition de 2 animateurs sportifs au sein des écoles de Valencisse (Orchaïse et Chambon) à hauteur de 11,5 heures hebdomadaires pour le temps scolaire et 2 h pour les Temps d'Activités Périscolaires.
- Autorise le Maire à signer une convention avec la CAF 41 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Le conseil décide de créer un emploi non permanent d'assistant d'enseignement artistique de 2h par semaine pour assurer un enseignement musical aux élèves des classes primaires.

Régime indemnitaire du personnel :

Le conseil approuve la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) avec l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour tous les agents de toutes les filières existantes dans la commune à compter du 1^{er} novembre 2017.

Participation employeur à la protection sociale des agents :

Suite à la dissolution du Syndicat scolaire par arrêté préfectoral et son intégration dans la commune nouvelle, le conseil harmonise la participation employeur à 7 € pour tout agent justifiant d'une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée et 4 € pour une garantie complémentaire santé labellisée.

Modification de la commission municipale « personnel communal-organisation des services » :

Le conseil modifie la commission en incluant M. FROMET Jean-Claude.

Travaux de la passerelle et du batrachoduc aux Rinceaux :

Le conseil retient les entreprises suivantes dans le cadre de ces travaux :

- Création du chemin d'accès à la passerelle : LABBÉ Terrassement (41-Valencisse) pour 12 348 € TTC
- Génie civil de la passerelle : SAS VEYER (41-Averdon) pour 50 143,20 € TTC
- Construction de la passerelle : NORMACADRE (45-Neuville-aux-bois) pour 79 080 € TTC
- Construction du batrachoduc : SARL MONROSEAU (41-Chailles) pour 43 782 € TTC.

Redevance d'occupation du domaine routier par France Telecom et Enedis :

Le conseil décide de demander les redevances d'occupation du domaine public suivantes pour 2017 :

- 2 691,76 € à France Telecom (Orchaïse : 1 093,47 € ; Molineuf : 643,80 € ; Chambon-sur-Cisse : 954,49 €).
- 600 € à Enedis (200 € par commune déléguée).

Création d'un emploi permanent à temps non complet :

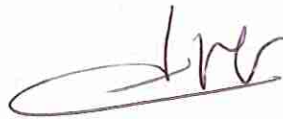
Suite à la demande de disponibilité de l'agent d'accueil de Molineuf, le conseil décide de créer l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet de 28/35^{ème} et charge le Maire de recruter un agent contractuel en remplacement sur ce poste.

Contrats d'assurance :

Afin d'harmoniser les contrats d'assurances (biens et personnel) des 3 communes déléguées, le conseil décide de résilier les contrats en vigueur et charge le Maire de recueillir les offres de plusieurs compagnies pour une adhésion au 1^{er} janvier 2018.

Valencisse, le 16 octobre 2017

Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER